

L'action des pouvoirs publics pour protéger les populations



Figure 1. Document de référence pour la Deuxième Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022. (Source Ref [1])

En France, l'impact des substances chimiques, et des perturbateurs endocriniens en particulier, sur l'environnement et la santé constitue une **source de préoccupation de plus en plus importante**. Pour améliorer les connaissances sur les perturbateurs endocriniens en vue de mieux protéger les citoyens et l'environnement contre leurs effets néfastes, soit par **le renforcement de la réglementation** soit par **l'amélioration de la prévention**, la France a lancé en 2014 une première Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE). La deuxième stratégie [1], élaborée en associant l'ensemble des parties prenantes, a été lancée en 2019 (Figure 1). Partie intégrante du quatrième plan national santé environnement (PNSE 4) et placée sous pilotage interministériel des ministères chargés de l'environnement et de la santé, elle structure la vision et l'action du gouvernement sur les perturbateurs endocriniens.

Ces politiques publiques ont permis d'accroître fortement les connaissances relatives à l'exposition environnementale ou alimentaire de la population française aux perturbateurs endocriniens du fait de la mise en œuvre de programmes de grande ampleur. Elles ont également permis à la France de proposer au niveau européen des mesures d'interdiction pour certains usages de perturbateurs endocriniens comme le BPA. L'agence nationale de sécurité sanitaire a ainsi mis en œuvre des travaux visant à mieux caractériser le danger ou les expositions alimentaires aux perturbateurs endocriniens ; Santé publique France a intégré la mesure d'indicateurs de surveillance spécifiques de ces substances et a développé des actions d'information des populations afin de limiter leurs expositions aux perturbateurs endocriniens.

Notes et références

[1] [Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022.](#)

L'Encyclopédie de l'environnement est publiée par l'Université Grenoble Alpes.

Les articles de l'Encyclopédie de l'environnement sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.
